

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ADMINISTRATIVES 2026
ANNEXE JOUET ET PLEIN AIR - SPORT

La présente annexe est applicable en complément des conditions générales de vente dites CGV FDG Group :

- la société FDG Group, (« la Société »),
- de produits relevant de la catégorie suivante (le « Produit ») :
 - o jouet
 - o jouet plein air
 - o sport
- sous les marques dont la Société est propriétaire ou dont elle assure la distribution

La numérotation des articles ci-dessous renvoie à celle des conditions générales de vente dite CGV FDG Group.

2. MODALITES DE COMMANDES

2.1 Le processus de commande (et/ou de pré-commande) est le suivant :

- pour les Produits saisonniers : le Client s'engage à transmettre les commandes fermes ou prévisionnelles au moins 20 (vingt) semaines avant la date de livraison souhaitée.
- pour les Produits évènementiels ou en promotion : le Client s'engage à transmettre les commandes fermes ou prévisionnelles au moins 20 (vingt) semaines avant la date de livraison souhaitée.
- pour les Produits permanents : le Client s'engage à transmettre les commandes fermes ou prévisionnelles au moins 14 (quatorze) jours ouvrés avant la date de livraison souhaitée.
